

POLE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Projet éducatif et social

Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

rue du stade

67450 MUNDOLSHEIM

Tél: 03.88.81.97.66

mail: secretariat.pole@mundolsheim.fr

www.mundolsheim.fr

Table des matières

l.	PRESENTATION	- 3 -
1.	Contexte	3 -
2.	Données socio-démographiques	4 -
II.	LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5 -
1.	L'accueil collectif	6 -
2.	L'accueil familial	7 -
3.	L'accueil péri et extrascolaire	7 -
4.	La Maison des Jeunes	8 -
III.	LE PROJET EDUCATIF	8 -
1.	Présentation	8 -
2.	Les acteurs	9 -
3.	Les valeurs	9 -
4.	Les objectifs	10 -
5.	Les enjeux	10 -
a.	Enjeux de territoire	- 10 -
b.	Enjeux sociaux	- 10 -
c.	Enjeux éducatifs	- 11 -
2.	La prise en charge des enfants de 10 semaines à 4 ans	11 -
a.	L'accueil de l'enfant et de sa famille	- 12 -
b.	Le fonctionnement	- 13 -
c.	La place et le rôle de chacun	- 17 -
3.	La prise en charge des enfants de 3 à 10 ans	20 -
a.	Le fonctionnement	- 22 -
	La place et le rôle de chacun	
	La prise en charge des pré-ados et ados de 10 à 18 ans	
	Le fonctionnement	
	La place et le rôle de chacun	
	Le pôle intergénérationnel : un lieu unique garant de la continuité éducative	
IV.	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	29 -
	Les moyens opérationnels	
2.	Les projets pédagogiques et le Plan Mercredi	30 -
3.	Les règlements intérieurs	30 -
4.	Les outils de suivi et d'évaluation	30 -

I. PRESENTATION¹

1. Contexte

Située à 10 kilomètres de Strasbourg, Mundolsheim est une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ville d'environ 5 000 habitants qui s'inscrit dans un territoire particulièrement dynamique, relié à la métropole via la gare TER, un réseau routier structurant et les lignes de bus 6, 60, 71, 73, et 75 permettant de rejoindre le centre-ville de Strasbourg et le Nord de l'Eurométropole aisément. Les projets de développement appellent à la fois une inscription nouvelle de la ville dans son environnement large et le renforcement de son cœur de vie via une politique de renforcement du centre-ville.

Sur le long terme la population est passée de 3 226 habitants en 1968 à 4 749 habitants en 2019, soit une évolution de 47 % sur une période de 51 ans.

La commune a connu un pic démographique à la fin des années 1990, où la population était au nombre de 5 270 habitants (1999). Il s'en est suivi une période de déprise démographique, Mundolsheim comptant, en 2016, 4 741 habitants. Compte tenu de cette évolution de la population, les équipements notamment scolaires de la commune sont suffisants pour accueillir davantage d'habitants.

Au recensement de 2019, la commune de Mundolsheim comptait 4 749 habitants. Selon les estimations de 2022, la population s'élèverait à 4 811 habitants.

Afin de rationaliser et regrouper les équipements dédiés à la petite enfance et à l'enfance, la commune de Mundolsheim porte un projet de site unique.

En effet, la commune gère aujourd'hui plusieurs bâtiments enfance et petite enfance :

- Le multi-accueil « la Maisonnette » accueillant des enfants de 10 semaines à 4 ans, couplé à un réseau d'assistantes maternelles organisé en crèche familiale ;
- L'accueil périscolaire et de loisirs, accueillant les enfants des écoles maternelles et de l'école élémentaire le matin et le soir, comprenant un service de restauration le midi, et fonctionnant en ALSH pendant les vacances scolaires. Ces lieux d'accueil sont disséminés dans divers points géographiques de la commune.

En 2023, le regroupement des structures petite enfance et enfance, de réalisation d'un parc et de logements séniors au plus près des services vient renforcer la place du centre-ville à la fois comme pôle d'équipement et comme centralité de la cité.

La proximité avec les écoles permet d'envisager des liaisons douces sécurisées pour les enfants vers l'accueil périscolaire, en-dehors de la circulation automobile, tout en permettant aux parents de trouver en un lieu unique l'ensemble des structures liées à l'enfance.

Ces services d'accueil peuvent ainsi trouver, dans un ensemble unique, des synergies et de mutualisations d'espaces et de modes de fonctionnement, avec comme fil conducteur l'amélioration constante de la qualité d'accueil des jeunes enfants.

¹ Sources : Avant -Programme « Structure enfance, logements seniors et aménagements » Tout Un Programme / janvier 2019 ; Audit organisationnel « Comment mieux faire ensemble pour mieux vivre ensemble » Akilisso / octobre 2022 et « Analyse des Besoins Sociaux » Ithéa / mars 2023

Dans l'idée d'élargir encore davantage la notion d'accueil et de service à la population, la commune intègre en outre au projet une structure d'accueil des seniors.

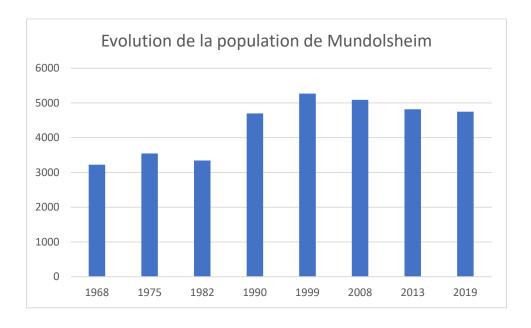
Le regroupement des enfants en bas âge et des ainés au sein d'une même structure peut ainsi favoriser les échanges intergénérationnels, bénéfiques aux petits comme aux anciens, et contribuant à rompre l'isolement et la perte de lien social souvent rencontrée auprès des aînés.

Cette opération rassemblant de multiples fonctions complémentaires et destinées à toucher toutes les tranches de la population constitue donc un enjeu fort de développement et d'attractivité pour la commune de Mundolsheim.

2. Données socio-démographiques

Nombre d'habitants : 4 981 au 1^{er} janvier 2023
 Entre 1968 et 2019, la population a globalement augmenté de +47% mais entre 1999 et 2019, elle a baissé de manière constante, pour atteindre -10%.

L'évolution de la population entre 2009 et 2019 est de -6.7% et est plus faible que l'évolution de 89% de communes de même strate.



La population de Mundolsheim vieillit avec un indice de vieillissement de 106 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.

La tranche d'âge la plus importante de Mundolsheim est la tranche des 60 à 74 ans qui représente 21 % de la population.

Les 60 ans et plus représentent, à Mundolsheim, 30.6 % de la population alors que ce taux est de 27,1% en France et était de 20% en 2008.

Ces chiffres jouxtés à l'indice de vieillissement de la population des plus de 65 ans corroborent le choix de proposer de nouveaux modes de « bien vivre ensemble » pour les aînés de la commune.

La création de 18 logements locatifs aidés, adaptés aux séniors, proches de toutes les commodités au sein du pôle intergénérationnel permet de répondre aux besoins de la

population vieillissante de la commune garantissant leur sécurité et la lutte contre leur isolement.

La taille des ménages est passée de 3,1 personnes en 1975 à 2,3 en 2019. Le taux des ménages sans enfant est majoritaire : 51.2% et en hausse régulière.

Les ménages avec 1 seul enfant sont les plus représentés avec 20.3 %. Le taux de ménages avec 2 enfants ou plus s'élève à 22.4%. Les familles monoparentales sont au nombre de 161, soit 10.7% des foyers.

Le taux d'activité professionnelle global est de 68.3%.

Celui des 25-54 ans est de plus de 90% pour les hommes et de près de 88% pour les femmes.

En comparaison, Mundolsheim est un territoire plus aisé que 88% des communes de la même strate avec un revenu moyen de 36 164 € (contre 28 696€ pour le Bas-Rhin).

La tranche des 0 à 4 ans représente un total de 217 enfants

La population des 5 à 19 ans représente 15,47% de la population de Mundolsheim Concernant l'enfance et la jeunesse, les chiffres INSEE recensent :

- 223 enfants de 5 à 9 ans (125 filles et 98 garçons).
- 247 jeunes de 10 à 14 ans (118 filles et 129 garçons).
- 261 adolescents de 15 à 19 ans (130 filles et 131 garçons).

Globalement, la part des moins de 30 ans est de 28%. Mundolsheim se situe parmi les 16% des communes de même strate les moins jeunes.

Mundolsheim est un territoire aisé, vieillissant et dont le nombre d'habitants était en baisse constante depuis 1999. Une politique forte en termes de construction de logements et de création de places de modes de garde vise à enrayer ce phénomène.

II. LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social et de développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions proposées de soutien à la parentalité, le cas échéant dans le cadre du Conseil d'Etablissement. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre pour faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources ainsi que pour l'accueil des enfants de parents en insertion sociale ou professionnelle.

Le projet social replace nos services dans leur contexte historique et sociologique. Il formule un état des lieux des possibilités d'accueil et les évolutions de la demande des familles. C'est une typologie des structures d'accueil qui accompagne les politiques de notre commune.

1. L'accueil collectif

En mai 1985, des locaux vacants "sis au centre commercial de Mundolsheim" ont été rachetés par la commune pour les transformer en halte-garderie.

L'ouverture de la crèche familiale a été décidée par le conseil municipal en septembre 1988.

La halte-garderie "La Maisonnette" qui ouvre ses portes en mars 1989 à raison de 5 demijournées par semaine connaît une évolution croissante du nombre de demi-journées d'ouverture ainsi que des plages horaires d'ouverture et accueille 18 enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Diverses évolutions se succèdent pour finalement aboutir en septembre 1997 à une ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sans interruption.

La halte-garderie accueille alors de façon occasionnelle des enfants de 3 mois à 5 ans, au maximum 16 heures par semaine. Dans le même temps, un nouveau service d'accueil permanent est proposé à des enfants de moins de 3 ans, dans la limite de 25 heures par semaine, dont les parents exercent une activité professionnelle.

La capacité d'accueil du service est toujours de 18 enfants dont 15 en accueil occasionnel et 3 en accueil permanent.

Cette nouvelle amplitude horaire, avec notamment la possibilité pour l'enfant de prendre un repas sur place à midi (fourni par les parents) ou d'être accueilli en journée complète permet à cette structure de connaître une réelle expansion et une nouvelle dynamique de fonctionnement.

En 2002, dans le cadre du décret du 1^{er} août 2000, une réflexion est à mener sur le projet d'établissement, un diagnostic quantitatif et qualitatif des besoins d'accueil dans la commune est conduit. Il conclut que, pour la première fois, 71% de la population qui fréquente régulièrement la halte-garderie, l'utilise comme mode d'accueil principal (mère qui travaille à temps partiel) ou complémentaire pour les mères qui travaillent à temps plein (avec une autre structure d'accueil ou avec une garde relais assurée par les grands-parents) contre 29% comme lieu de socialisation et d'éveil (mère au foyer).

Cette donnée nouvelle signe une évolution importante de la réponse à apporter aux familles pour le service d'accueil collectif.

Aussi, l'orientation vers un multi-accueil semble judicieuse, une nouvelle répartition des places d'accueil réguliers et occasionnels collectifs s'impose. Cela va permettre aux familles de pouvoir réellement utiliser le service d'Accueil Collectif comme mode d'accueil à temps partiel ou à temps plein.

C'est ainsi qu'en 2004, la halte-garderie se transforme en multi-accueil, en même temps que la mise en place de la Prestation de Service Unique imposée par la Caisse d'Allocations Familiales, avec une capacité d'accueil de 18 enfants et depuis cette date un agrément pour 12 enfants en accueil occasionnel et 6 enfants en accueil régulier.

En 2022, le taux moyen de places en crèche en France est de 19,3 places pour 100 enfants de moins de 4 ans. La perspective d'augmentation de la capacité du multi-accueil - à horizon 2024 - à 45 berceaux correspond à une offre de 20 places pour 100 enfants et devrait permettre d'apporter une réponse adéquate aux demandes de mode de garde.

A compter de la rentrée 2023, le multi-accueil consacre également l'une de ses places à l'accueil d'enfants de parents en insertion professionnelle dans le cadre du dispositif AVIP. L'insertion professionnelle est un enjeu majeur à Mundolsheim qui comptait en 2019 4 074 emplois répartis essentiellement dans les trois zones d'activités (ZA des Maréchaux, ZA des Découvertes et zone commerciale Nord). Le nombre d'actifs résidant à Mundolsheim par rapport au nombre d'emplois est de 0.53, représentatif d'un territoire dynamique. Ce chiffre est de 0.79 à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg et de 1.00 au niveau national.

2. L'accueil familial

La crèche familiale ouvre ses portes en septembre 1988 avec 4 assistantes maternelles et 4 enfants.

A la fin de 1989, elle compte déjà 15 assistantes maternelles et 24 enfants.

En décembre 1999, elle enregistre 21 assistantes maternelles et 50 enfants.

Cette structure d'accueil connaît donc un réel essor en 10 années de fonctionnement.

Le 23 août 2004, dans le cadre du décret du 1er août 2000, le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général porte modification des modalités d'accueil de la crèche familiale et fixe la capacité d'accueil à 50 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Ce service fonctionne en 2005 avec 17 assistantes maternelles qui accueillent en moyenne 50 enfants.

Le 10 novembre 2022, face à la baisse constante de demande d'accueil individuel et en conséquence du nombre d'assistantes maternelles, l'agrément est ramené à 35 places.

Le taux moyen de places auprès des assistants maternels en France est de 41,9 places pour 100 enfants. Selon ce taux moyen, l'offre devrait s'élever entre 90 et 95 places pour la commune de Mundolsheim. L'offre totale actuelle est de 80 places soit une offre de 37 places pour 100 enfants. Cette offre se répartit auprès de 29 assistants maternels agréés par la PMI et domiciliés à Mundolsheim : 8 sont rattachés actuellement au service petite enfance « accueil familial » et 21 relèvent d'un employeur privé et ont, en septembre 2022, un agrément valide auprès des services de PMI de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'inclusion du service de l'accueil familial au sein de l'espace petite enfance dès août 2023 vise à offrir une nouvelle image de la fonction d'assistant maternel, à valoriser le métier auprès des professionnels, des parents et des candidats à l'agrément et ainsi à recréer un engouement sur ce métier, exercé de manière moins isolée. En lien avec les services de la CeA, des temps de présentation du métier peuvent être organisés.

3. L'accueil péri et extrascolaire

Mundolsheim compte aujourd'hui trois écoles. L'école élémentaire Leclerc, construite de 1961 à 1967, a accueilli jusqu'à 17 classes et le collège jusqu'en 1976. Aujourd'hui, 317 élèves y sont scolarisés, répartis en 12 classes.

Une première école maternelle avait été construite rue du Haut Barr et a fonctionné jusqu'en 1999. L'école maternelle Leclerc a quant à elle été construite au début des années 1960 pour répondre aux besoins générés par le développement de lotissements et de collectifs. Elle accueille en 2022-2023 quatre classes pour un total de 101 élèves. La maternelle du

Haldenbourg a vu le jour à la fin des années 1980. Elle est fréquentée par 82 élèves pour trois classes.

Créé en 1999, le Centre de Loisirs Sans Hébergement « l'île aux enfants » est installé dans les locaux de l'ancienne école maternelle rue du Haut-Barr. Il déménagera en aout 2023 pour intégrer le nouveau pôle intergénérationnel. Depuis 2017, un second site fonctionne à l'école maternelle Haldenbourg. Les activités ont également lieu dans d'autres équipements de la commune.

4. La Maison des Jeunes

Le service jeunesse de la commune de Mundolsheim a été créé en 2001 et sa gestion confiée à la FDMJC d'Alsace. Un animateur avait été recruté pour le faire fonctionner.

En 2010, le service est repris en régie par la commune qui lui affecte deux animateurs. Ces derniers, outre les animations des soirs et de vacances, proposent des cours de hip-hop et des séjours, ainsi que (à partir de 2016) des interventions au collège.

Depuis la rentrée 2022, 106 jeunes dont 95 de Mundolsheim ont été accueillis, avec une moyenne de 32 jeunes par soir.

La cible touchée actuellement est principalement les jeunes scolarisés en CM2 et 6ème, public qui fréquentait par ailleurs le service enfance l'année précédente et qui s'inscrit dans la continuité de l'offre de service municipale.

III. LE PROJET EDUCATIF

1. Présentation

Le projet Educatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Le Projet Educatif est un document qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur et traduit son engagement, ses priorités, ses principes et le sens de ses actions. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par la Commune de Mundolsheim.

Il tient compte des besoins et spécificités des mineurs accueillis dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique d'activités diverses.

La Commune de Mundolsheim dispose sur son territoire de cinq modes de gardes distincts qui supposent une réflexion spécifique pour chacun d'entre eux dans un souci de cohérence dans la prise en charge globale de l'enfant.

- La prise en charge de l'accueil de l'enfant de 10 semaines à 4 ans : multi-accueil et crèche familiale,
- La prise en charge de l'accueil de l'enfant scolarisé de 3 à 10 ans : accueils périscolaire et accueil de loisirs,
- Les actions pré-ados et adolescents de 10 à 17 ans : la Maison des Jeunes.

L'écriture du Projet éducatif et social de la Commune de Mundolsheim et sa réactualisation régulière permettront de poursuivre la réflexion sur la prise en charge globale de l'enfant de

10 semaines à 17 ans et d'assurer ainsi une continuité éducative et pédagogique de l'accueil de l'enfant sur le territoire.

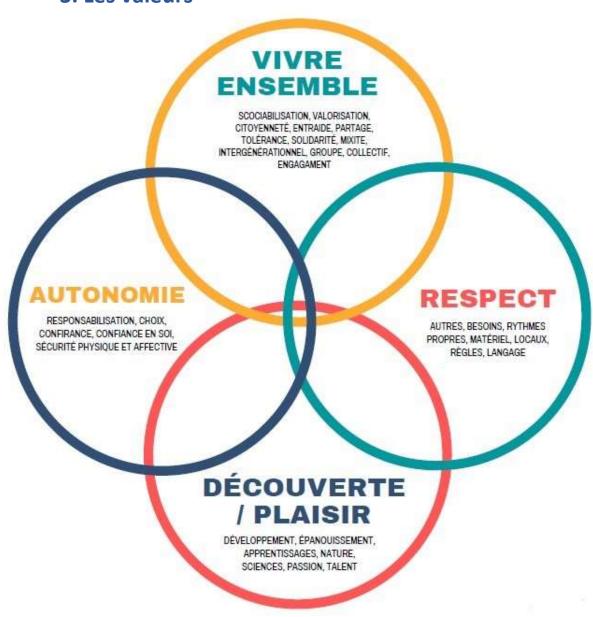
2. Les acteurs

L'accueil des enfants et des jeunes constitue une préoccupation croissante des parents et un véritable enjeu éducatif et social pour les années à venir.

Dans sa réflexion, la Commune de Mundolsheim associe tous les partenaires locaux qui s'interrogent sur l'accueil de l'enfant et du jeune.

La Commune de Mundolsheim au travers de sa Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Scolaire (PEEJS) a associé les élus et les parents à l'écriture de ce projet. Les équipes éducatives représentées par les responsables de chaque site ont également participé à la réflexion pour toute la partie pédagogique. L'audit organisationnel mené par Akilisso en 2022 en vue de l'ouverture du pôle a servi de feuille de route à la réflexion, complété d'un point de vue statistiques, par l'Analyse de Besoins Sociaux menée par Ithéa en 2023.

3. Les valeurs



4. Les objectifs

Permettre aux enfants de s'épanouir en leur proposant des activités enrichissantes et propres à favoriser leur développement.

- Développer et encourager l'implication des enfants, la prise d'initiatives et la prise de responsabilités de chaque enfant pour lui permettre d'être actif dans ses choix et dans ses agissements,
- Leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie,
- Favoriser le lien social en renforçant la solidarité, les partenariats divers,
- Inciter à la créativité et développer toutes les formes d'expression individuelle et collective,
- Amener à la découverte de tout type d'environnement (naturel, géographique, social, culturel...) et l'épanouissement par la découverte d'horizons différents,
- Favoriser les liens intergénérationnels,
- Encourager la mixité au sein des activités, ainsi que les passerelles entre les tranches d'âge,
- Être un partenaire en termes d'éducation pour toutes les tranches d'âges de 0 à 17 ans,
- Véhiculer nos valeurs,
- Créer une dynamique de projet pour et avec les enfants et les jeunes,
- Faire découvrir des activités variées et en faciliter l'accès,
- Tenir compte de leurs besoins différents selon :
 - La tranche d'âge,
 - Les moments de la journée,
 - Les périodes de l'année.

En conformité avec ces mêmes objectifs éducatifs, les activités devront préserver les notions de rêve, de plaisir, de jeu, de sécurité physique, morale et affective.

5. Les enjeux

a. Enjeux de territoire

- Les structures d'accueil petite enfance/ enfance / jeunesse sont des services aux familles, elles répondent à la prise en compte des besoins d'un territoire et de ses réalités.
- Elles contribuent au développement de la vie locale, renforcent le lien social, améliorent la qualité de vie et créent des emplois de proximité.
- En cela le développement de structures d'accueil de qualité contribue à l'attractivité du territoire, à son aménagement et à son développement.

b. Enjeux sociaux

- Les structures d'accueil répondent à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles et généré par les modes de vie actuels. Il facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Elles peuvent permettre un meilleur accès à l'emploi en diminuant certaines contraintes pour les familles.

- Elles sont aussi des lieux de formation pour les futurs professionnels de la petite enfance en apprentissage, en stage ou en alternance
- La structure d'accueil est un espace qui favorise la mixité sociale.

c. Enjeux éducatifs

- Les lieux collectifs contribuent à l'apprentissage de la vie sociale, à l'épanouissement de la personnalité et à l'autonomie de l'enfant ou du jeune.
- Les équipes sont pluridisciplinaires (profils médico-sociaux et animation), polyformées et impliquées dans la formation des futurs professionnels. Elles sont en relation avec les partenaires tels que : la Protection Maternelle et Infantile, la Caisse d'Allocations Familiales, le médecin pédiatre, les autres structures du territoire (Relais Petite Enfance, LAEP...)
- L'accompagnement de l'enfant se fait dès l'admission progressive et a pour objectif de l'amener vers l'autonomie et l'épanouissement par la découverte et l'expérimentation.
- Les structures valorisent le plaisir et non la précocité de l'enfant. Il n'y a pas d'obligation de résultats.
- Un règlement de fonctionnement adapté aux besoins de garde est remis à chaque famille lors de l'inscription.

Les structures d'accueil possèdent ainsi une réelle fonction éducative.

2. La prise en charge des enfants de 10 semaines à 4 ans

Conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021, les établissements et services d'accueil offrent, avec le concours du référent « Santé et Accueil inclusif », un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées.

Les EAJE inscrivent leurs actions dans le cadre fixé par l'article L.214-1-1 CASF, à savoir :

- 1. Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- 2. Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- 3. Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- 4. Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales;
- 6. Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.
 - Le multi-accueil
 Le multi-accueil est un mode de garde collectif.

L'offre d'accueil proposée s'adresse à un public diversifié : familles ayant un besoin d'accueil régulier, familles souhaitant un accueil occasionnel ou d'urgence.

Il s'agit d'une structure regroupant crèche et halte-garderie, créée dans l'optique de répondre à des besoins sociaux avérés.

Le multi-accueil est un mode de garde accessible aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Plus qu'un établissement d'accueil et de garde, le multi-accueil de la Commune de Mundolsheim est un lieu de vie où le jeune enfant apprend à se socialiser en évoluant en toute sécurité dans un cadre ludique conçu pour lui et entouré par une équipe de professionnels de la petite enfance.

Pour la Commune de Mundolsheim, la mise en place d'un multi-accueil de qualité tient compte des enjeux identifiés afin de permettre la mise en place d'une véritable cohérence éducative.

• La crèche familiale

Les crèches familiales contribuent à l'offre d'accueil du jeune enfant ainsi qu'au développement des compétences des assistants maternels qu'elles emploient. Leur projet d'établissement comprend une présentation des modalités de formation des assistants maternels et du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants accueillis.

La crèche familiale dispose, en dehors du domicile de leurs salariés, d'un local réservé à l'accueil des assistants maternels et des parents, d'une salle de réunion et d'un espace réservé aux activités d'éveil des enfants. L'intégration de ce local au sein du service petite enfance du pôle conforte la place des assistants maternels comme professionnels, permet aux enfants accueillis de bénéficier de temps accrus de sociabilisation et d'éveil, aux parents d'être rassurés sur la formation et l'accompagnement des assistants maternels et à la commune employeur d'offrir des conditions de travail optimales à ses agents.

La formation continue des assistants maternels ; le soutien professionnel qui leur est apporté et le suivi des enfants accueillis sont organisés par la crèche.

La crèche familiale organise régulièrement, en collaboration avec le service départemental de Protection Maternelle et Infantile, des rencontres d'information pour les assistants maternels, auxquelles les parents peuvent être associés. Il prévoit l'accueil des enfants lors de ces activités d'information.

a. L'accueil de l'enfant et de sa famille

Chaque enfant est unique et est un maillon essentiel du groupe.

Il convient d'organiser un accueil individualisé pour chacun d'eux

Les structures d'accueil petite enfance de la Commune de Mundolsheim se veulent être des lieux d'accueil concourant à l'épanouissement de l'enfant. Il est donc important pour cela que l'enfant soit accueilli dans sa globalité en prenant en compte sa personne, sa famille et son histoire.

La concertation et la cohérence entre les adultes (professionnels et parents) sont des atouts majeurs pour favoriser le bien-être de l'enfant.

Le multi-accueil est un lieu d'accueil, une source d'accompagnement à la parentalité et est ouvert aux parents qui le souhaitent. L'objectif étant, entre autres, de favoriser une continuité entre la structure et la vie familiale.

Un des premiers objectifs des équipes éducatives est de garantir la sécurité affective de l'enfant et de l'accompagner à être, plus qu'à faire.

L'accueil de l'enfant et de sa famille commence au premier contact, parfois téléphonique, et s'achève à son entrée à l'école maternelle. Cet accueil nécessite des nuances et des adaptations en fonction de la vie de l'enfant, du moment d'arrivée et de départ et de son évolution. L'histoire, la culture et les principes éducatifs de chaque parent sont à prendre en compte sans jugement.

L'admission

Le/la responsable de structure ou son /sa représentant(e) rencontre chacun des parents lors de l'admission, que ce soit en vue d'un accueil au sein du multi-accueil ou de la crèche familiale Ce temps est l'occasion de faire connaissance, de dialoguer sur les habitudes des enfants. C'est l'occasion d'aborder les attentes, les craintes des parents. En effet, cet entretien concrétise la séparation qui peut être difficile pour eux.

Cela nécessite l'entière disponibilité des professionnels.

Le/la professionnel(le) est attentif(ve) aux besoins exposés par les parents et devra tout mettre en œuvre pour y répondre au mieux dans les limites du règlement intérieur, du projet éducatif et de la vie en collectivité.

La période d'adaptation

La période d'adaptation fera l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre l'enfant et sa famille.

Cette période est obligatoire même pour un accueil de courte durée, pour l'enfant, pour les parents et pour les professionnel(le)s, chacun devant faire connaissance.

Elle a pour objectif de créer un lien sécurisant tant pour l'enfant que pour ses parents. Des outils permettent à l'équipe d'encadrement de collecter les renseignements nécessaires à la continuité dans les soins et l'attitude éducative.

Avant de confier leur enfant, une période d'adaptation ou de familiarisation est mise en place avec la famille. L'adaptation doit être faite en douceur. Pour chaque enfant, les professionnels évaluent avec les parents le déroulement de l'adaptation et proposent un rythme adapté aux besoins de chacun d'entre eux.

Après avoir expliqué l'organisation de la journée et tout ce que l'enfant va vivre dans la journée, les parents vont s'absenter progressivement et l'enfant va pouvoir explorer davantage ce qui l'entoure et intégrer les repères spatio-temporels. L'enfant va ensuite apprendre à se séparer et à mieux supporter l'absence parentale.

b. Le fonctionnement

• L'arrivée et le départ de la structure

Lors de l'arrivée de l'enfant, une présence bienveillante rassure toujours un parent et son enfant. En instaurant un rituel, la professionnelle et la famille sécurisent l'enfant qui est ainsi acteur de la séparation.

Lors du départ de l'enfant, raconter une anecdote aux parents leur permet de se représenter la journée de leur enfant.

Ce peut être le point de départ d'une discussion parents/professionnels, autour d'un événement de la journée, d'une problématique rencontrée en ce moment par l'enfant sans être intrusif ou juge de la situation.

L'éveil

Des espaces de jeux sont mis en place en fonction de l'âge des enfants pour optimiser leur bien-être et leur éveil.

Pour un jeune enfant, tout est source d'éveil et de découverte. Avant d'aller vers les autres, l'enfant a besoin de faire connaissance de façon plus approfondie avec son environnement en y évoluant.

Le jeu permet à l'enfant de se décharger, de revivre des situations pour ensuite les accepter et les intégrer. Le jeu est donc un lieu d'apprentissage, une activité ludique, un espace social. Le jeu est une activité non imposée, à laquelle s'adonne l'enfant pour se divertir, se construire et en tirer du plaisir.

Les équipes veillent également à l'alternance des temps forts (accueils, repas, siestes, changes), des temps calmes (ritualisés avant les temps forts et coin détente avec doudou) et des temps des activités proposées par l'équipe et du jeu libre.

Les temps de jeu libre sont particulièrement constructifs pour les enfants, qui rejouent le quotidien, qui se l'approprient et qui prennent conscience de ce qui les différencie des adultes. L'espace de ce temps de jeux leur procure l'illusion de faire comme les grandes personnes, tout en respectant la vie du groupe. Par le biais des jeux libres choisis par les enfants, des jeux de coopérations peuvent être organisés. Ce qui permet de résoudre des conflits, de transmettre aux enfants, de prendre conscience de la présence de l'autre qui amènera sa contribution à une construction commune (train, briques, jouer à la cuisine, lego...)

Tout en veillant à la mise en place de repères pour l'enfant, les équipes laissent place à la spontanéité de l'enfant sans perdre de vue que ce n'est jamais l'activité qui doit nous motiver mais l'intérêt qu'elle présente pour l'enfant. Lors des périodes de jeu, il n'y a aucun objectif de production à atteindre. L'enfant a la liberté de participer ou non aux activités proposées.

La priorité est au plaisir de faire, de découvrir et d'apprendre.

Pour le respect des besoins de l'enfant et pour qu'il appréhende en douceur l'espace et le temps, les équipes mettent en place des activités diversifiées :

- Eveil, découverte et ouverture sur le monde
- Apprentissage des règles de sécurité
- Développement de la curiosité
- Être à l'écoute de ce qui l'entoure
- Favoriser de nouvelles expériences
- Rencontres intergénérationnelles (renforcent les liens)
- Découverte du monde environnant
- Apprentissage de nouveau vocabulaire
- Alternance d'activités collectives et individuelles

- Respect du rythme de l'enfant et du rythme de groupe
- Activités au sein de la structure, activités avec les partenaires
- Activités libres (ne rien faire aussi, rêver)

Les jouets sont disposés en nombre suffisants ; ni trop, ni trop peu ; et variés. Ils sont adaptés aux capacités et aux intérêts de l'enfant, il existe une progression d'introduction. Chez les bébés, la professionnelle proposera une richesse de matériaux et introduit progressivement des objets ou des jeux en fonctions des besoins et capacités des enfants. Chez les moyens/grands, les divers jeux sont en accès libre ou organisés et ponctuels. Tous les nouveaux jouets, équipements et matériel de décoration sont présentés aux enfants.

Les repas

Les repas représentent différentes fonctions : nutritionnelle, relationnelle, affective, sensorimotrice, cognitive et sociale.

C'est en fonction de ces différents aspects que l'équipe va adapter sa pratique.

Le temps du repas est convivial. C'est un moment d'échange entre les enfants et les adultes

Par exemple, les biberons des bébés sont donnés en fonction de leur rythme individuel et dans un cadre aménagé et calme avec un adulte disponible en entière relation avec celuici.

Pour les plus grands, l'accent est mis sur l'apprentissage des règles sociales, de l'autonomie. Le mobilier et les couverts sont adaptés. L'enfant est invité à les utiliser même si l'équipe sait accepter pendant un temps que celui-ci ait envie de toucher sa nourriture et de manger avec ses mains.

Le moment du repas doit être un moment de plaisir et de convivialité. L'équipe travaille en permanence en relation avec le prestataire et sa diététicienne, et la pédiatre afin d'adapter les repas aux besoins des enfants. Des repas à thèmes peuvent être proposés tout au long de l'année (semaine du goût, thèmes différents, ateliers cuisine, intervenants extérieurs...)

Dans ce cadre, l'enfant est amené à découvrir de nouvelles saveurs. Le professionnel lui propose d'y goûter, mais si l'enfant refuse, sa décision est acceptée et cette offre lui sera renouvelée une autre fois. De la même façon, aucun adulte ne force un enfant à finir son assiette.

L'équipe respecte la prise en charge des enfants nécessitant un menu différent : par conviction religieuse, par obligation médicale (allergie) selon les possibilités précisées dans le cahier des charges du marché des repas.

Toute maman désireuse de poursuivre l'allaitement de son enfant peut le faire. Les protocoles concernant l'allaitement sont remis aux familles souhaitant bénéficier de ce mode de fonctionnement.

Les soins

L'hygiène est indispensable au maintien de la bonne santé de l'enfant et l'approche psychoaffective l'est tout autant pour son équilibre psychique.

C'est pourquoi, le moment du change n'est pas que technique et basé sur l'hygiène mais, par le contact, les gestes et la parole, le professionnel apporte une dimension affective.

Petit à petit et à travers les soins, l'enfant acquiert une image de son corps de moins en moins morcelée.

Des aménagements sont apportés afin de sécuriser l'enfant le plus possible en considérant le change comme un moment de relation privilégiée et où il est important de respecter l'intimité de l'enfant.

Le professionnel est à l'écoute des capacités de l'enfant. En effet, l'acquisition de la propreté est une étape dans le développement de l'autonomie de l'enfant et de son désir de grandir. Si ce dernier est prêt physiologiquement et psychologiquement, le professionnel peut alors l'accompagner dans sa démarche en concertation avec ses parents.

Le professionnel invite d'ailleurs les parents à respecter le rythme de leur enfant et à ne pas le bousculer trop rapidement vers l'acquisition de la propreté.

Le sommeil

Le sommeil est primordial pour les jeunes enfants. S'ils ont besoin de beaucoup de sommeil, c'est qu'ils continuent à grandir et que leur organisme poursuit sa maturation neurologique.

Le sommeil repose de l'activité de la journée, permet l'acquisition et la consolidation des apprentissages, permet de rêver pour se défouler psychiquement.

L'équipe respecte le rythme et les rituels d'endormissement.

Chez les bébés, les siestes sont proposées « à la demande » afin de respecter les habitudes de vie.

Chez les plus grands, des siestes collectives sont proposées et sont individuelles si le rythme de l'enfant le nécessite.

Un cadre favorisant l'endormissement des enfants est mis en place (calme, rituel, présence de l'adulte...) et le réveil est échelonné en fonction de son rythme.

Les bébés seront couchés sur le dos, dans une turbulette et la température de la pièce est adaptée. Les pièces sont aérées quotidiennement.

Certains enfants ont parfois besoin de la présence d'un adulte pour les rassurer, l'équipe les accompagnera lors de ce moment de transition, qu'est l'endormissement.

Il est demandé aux familles d'apporter le doudou, tétine et/ou un vêtement avec l'odeur d'un proche afin de rassurer le plus possible l'enfant.

• Les rituels

Fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les divers moments de la journée.

Chaque moment commence par un rituel.

Ceux-ci ponctuent les:

- Temps d'échanges le matin avant de proposer des ateliers
- Temps des comptines et chansons, le lavage des mains avant le repas
- Temps calmes d'histoire, de chansons avant le goûter

• L'objet transitionnel

L'objet transitionnel, plus communément appelé « Doudou » est choisi par l'enfant luimême et permet de rassurer, sécuriser, adoucir les séparations aussi bien pour l'enfant que pour les parents : c'est un lien, un repère. Il est le refuge préférentiel pour soulager l'enfant. Grâce à lui, le lien avec la famille n'est pas rompu, l'enfant sent la présence de ses proches à travers cet objet.

Il rassure l'enfant qui sait l'abandonner en temps utile et peut le retrouver en cas de besoin.

Le chercher ou le ranger pour l'enfant plus grand est un rituel qui permet, tout au long de la journée d'adoucir les petits coups de cafard, les chagrins. Il relie l'enfant à la « maison », il pérennise le lien avec ses parents.

Partant de ces connaissances, l'équipe d'encadrement laisse le doudou de l'enfant toujours à sa disposition. Ce n'est pas à l'adulte de décider quand l'enfant en a besoin. L'équipe accompagne les parents dans cette prise de conscience.

Pour les enfants qui n'en n'ont pas, d'autres moyens permettent de gérer la situation : câlins, prises dans les bras, caresser les cheveux, lui parler doucement...

c. La place et le rôle de chacun

• La place de l'enfant

L'enfant va découvrir un nouvel environnement, de nouvelles personnes, un autre fonctionnement. Petit à petit, il va s'adapter à cet espace, trouver des repères et créer des liens. Dans ce nouveau monde à portée de main, l'enfant acquiert le respect de l'autre, le libre choix, le droit de s'exprimer, le partage et l'envie d'enrichir ses connaissances et son entourage.

Malgré la notion de groupe, l'enfant peut s'isoler, a le droit de ne pas faire, de ne pas entrer dans le moule, d'exister pour lui-même.

Chaque enfant est unique dans un lieu d'accueil collectif.

Un professionnel, du fait de sa formation, de son expérience, de sa personnalité qui sont différentes des uns des autres, est amené à poser des actes éducatifs qui peuvent différer d'un autre professionnel. C'est pourquoi il est important de travailler en s'appuyant sur un projet éducatif et un projet pédagogique afin de tendre vers une pratique cohérente. C'est au cours des différentes réunions d'équipe que sont mises en place les limites qui sont des lignes de conduite pour mieux vivre ensemble.

Pour ces mêmes raisons, il est important que l'enfant accueilli au multi-accueil rencontre les mêmes limites et interdits ainsi que les mêmes droits selon l'adulte qui le prend en charge.

La place des parents

Les parents sont invités à accompagner et à venir chercher leur enfant dans le bâtiment et à prendre le temps de quitter ou de retrouver leur enfant sans toutefois gêner le personnel dans la surveillance des autres enfants.

Ils sont également invités à participer aux différentes fêtes de l'année (carnaval, Noël, et fêtes de fin d'année...) ou à accompagner des sorties.

Les parents ont besoin de savoir ce que fait leur enfant durant leur absence. Les équipes pédagogiques veillent à prendre du temps pour transmettre de manière professionnelle, oralement ou par écrit, les événements de la journée.

La personne responsable de l'accueil se rend disponible pour accueillir l'enfant et son parent le matin et pour les accompagner au moment du départ du soir.

Ces temps d'échanges individuels sont essentiels pour préserver une certaine continuité entre le milieu familial et la structure d'accueil. C'est l'occasion d'effectuer les transmissions (heure de réveil, heure du petit déjeuner, préconisations des parents...) et pour le départ de raconter la journée de l'enfant.

Cependant, le contenu des transmissions est à adapter en fonction de l'âge de l'enfant et des demandes des parents.

D'une façon générale, le professionnel fait attention à mettre en évidence les compétences de l'enfant, à tenir un discours positif sur celui-ci lorsque les difficultés sont abordées.

Les parents sont informés de la vie de la structure via la plateforme Kidizz qui permet notamment le partage de photos lors d'activités.

• L'équipe pluridisciplinaire

Les structures Petite Enfance de Mundolsheim sont placées sous la responsabilité d'un(e) responsable qui est diplômé(e) de la Petite enfance (éducateur(trice) de jeunes enfants ou infirmier(ère) puériculteur(trice)).

Le (la) responsable assure, entre autres, la gestion pédagogique, administrative et sanitaire et a pour fonction d'assurer :

- La cohérence éducative de l'équipe d'encadrement,
- La responsabilité globale et l'organisation de la structure dont le planning du personnel qui est mis à sa disposition par l'employeur,
- L'inscription et les admissions des enfants, tient à jour les registres de présence, les dossiers des enfants,
- Le suivi, le bien-être et le développement psychomoteur et psychoaffectif des enfants (vaccinations, développement staturo-pondéral, psychomoteur et social, ...),
- La relation aux familles, aux gestionnaires et aux organismes partenaires,
- Le calcul des participations financières des familles,
- La gestion de la commande des repas et des produits alimentaires,
- L'achat et la gestion du matériel, fournitures, dans le cadre de l'enveloppe pédagogique allouée à chaque structure.
- Elle travaille avec les équipes sur les protocoles d'hygiène et de sécurité et est garante de leurs applications.
- Elle est garante du suivi médical des enfants : gère les visites du médecin, vérifie les dossiers des enfants, veille à l'application des traitements, des régimes.
- Elle veille à l'équilibre alimentaire, à l'hygiène corporelle, au respect des rythmes (sommeil, alimentation, mise en place de certains apprentissages...) et des besoins de l'enfant, en lien avec l'équipe et sa responsable.
- En cas d'absence, la responsable de structure donne les consignes nécessaires à un référent de l'équipe, officiellement désigné, qui assure la continuité de la fonction de direction.

Outre les spécificités liées à leur formation, chaque membre de l'équipe participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure et est présent auprès des enfants pour leur apporter toute l'attention nécessaire à leur épanouissement.

Tout le personnel du multi-accueil est tenu à la discrétion professionnelle. Il est invité à être discret, tolérant, à s'abstenir de juger et à développer un esprit d'équipe.

Aucun commentaire concernant un membre de l'équipe, un enfant ou un parent ne doit être prononcé en présence des enfants ou des parents.

• L'infirmière / puéricultrice

La puéricultrice supervise l'ensemble du fonctionnement de la structure. Elle veille à la sécurité, au confort des enfants accueillis et à la conformité des locaux. Elle est garante du projet pédagogique développé par l'équipe. Elle veille au bon développement de l'enfant et est l'interlocutrice privilégiée auprès des parents. La préoccupation première des puéricultrices reste la santé, le bien-être et l'équilibre de l'enfant.

Les Educateurs(trices) de Jeunes enfants (EJE)

L'Educateur(trice) de Jeunes Enfants a pour mission de susciter l'éveil du jeune enfant, de favoriser son développement et son épanouissement. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage de la vie sociale. L'Educateur de Jeunes Enfants conduit l'action éducative et en assure la cohérence avec l'équipe de professionnels. Il accompagne l'enfant dans vie quotidienne et dans ses apprentissages.

• Les auxiliaires de puériculture (au multi-accueil)

L'auxiliaire de puériculture, dispense des soins d'hygiène et de confort pour préserver le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

En complémentarité avec l'Educateur de Jeunes Enfants, l'auxiliaire propose et/ou participe aux activités qui favorisent l'éveil et l'épanouissement des enfants (soins, changes, repas, jeux, ...)

• Les titulaires du CAP petite enfance et les agents sociaux (au multi-accueil)

Ils travaillent avec les Educateurs de Jeunes Enfants à la mise en place des activités d'éveil. Ils participent à la mise en place des règles de sécurité, de bien-être et d'hygiène auprès des enfants.

• Les agents de service et de cantine

L'équipe technique est constituée d'une ou plusieurs personnes chargées d'attributions polyvalentes dont dépendent le fonctionnement régulier et l'hygiène générale de la crèche. Elle est indispensable à la santé et à la sécurité des jeunes enfants et du personnel.

Le référent santé et accueil inclusif

Un référent santé et accueil inclusif intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.

Le référent santé et accueil inclusif travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de l'EAJE, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Selon l'article R.2324-39 CSP, un référent santé et accueil inclusif intervient dans chaque établissement.

Ses missions sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction de l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels
 ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être;
- Contribuer à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe;
- Procéder à l'examen de l'enfant afin d'envisager, si nécessaire, une orientation médicale;
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

3. La prise en charge des enfants de 3 à 10 ans

L'accueil périscolaire et de loisirs est proposé et organisé par la commune de Mundolsheim. Placé sous la responsabilité du Maire, il suit des objectifs philosophiques et pédagogiques fixés par les élus de la Commune qui sont les organisateurs de la structure et les garants de ce projet éducatif.

Le Service Enfance dispose de moyens humains, matériels et financiers pour accueillir au mieux les enfants âgés de 2 à 11 ans résidants ou non dans la commune de Mundolsheim. Ce public est constitué d'enfants d'origines variées.

L'établissement veille à développer ses actions dans le cadre de valeurs démocratiques, humanistes et dans le respect des droits de l'enfant.

Le Service Enfance n'est pas un simple prestataire de garde. Il poursuit des objectifs éducatifs et en aucun cas ne doit se substituer à vendre ou offrir un simple service de consommation.

L'ensemble des démarches de ce projet a pour finalités de :

- Participer activement au développement de la personnalité de l'enfant.
- Permettre à chaque enfant d'être un véritable acteur de son éducation, afin de devenir un adulte conscient, autonome, et responsable de ses actes.
- Aider à la socialisation de l'enfant en lui offrant la possibilité de découvrir et de mieux comprendre son environnement.
- Contribuer à l'épanouissement de chacun dans l'expression et la satisfaction de ses besoins, ainsi que dans la recherche de ses limites.

Ce rôle éducatif peut être assuré par plusieurs types de structures dont les principales sont :

• La structure familiale,

- La structure des paires (autres enfants du même âge),
- La structure scolaire,
- La structure des loisirs (association, club de sport, centre de vacances, accueil de loisirs),

Au regard de la spécificité des accueils de loisirs périscolaires proposés sur le territoire de la Commune de Mundolsheim, il convient de miser sur une complémentarité des différents moments et de ne pas les considérer comme un empilage où les différentes périodes de prises en charges éducatives se succéderaient sans lien les unes avec les autres.

L'accueil de loisirs doit relever d'un projet éducatif tenant compte des contraintes des différents acteurs que sont les accueils périscolaires, l'école, les familles.

L'accueil de loisirs périscolaire est une passerelle entre les temps extrascolaires des enfants, l'école et les familles.

Dans les structures, l'accent est mis sur les animations dans le cadre d'un projet pédagogique et non sur l'activisme (remplir le temps sans objectif construit).

Les animateurs, prennent soin :

- De s'orienter vers des activités ludiques qui favorisent la détente et le plaisir (activités manuelles, musicales...),
- D'adapter les méthodes en privilégiant les approches ludiques,
- D'ajuster les contraintes techniques des activités en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baisse nécessairement en fin de journée,
- D'accommoder les activités proposées au rythme de la semaine (accumulation de fatigue en fin de semaine) et/ou de l'année,
- De permettre à l'enfant d'aller jusqu'au bout de l'activité entamée, à terminer le jeu, de manière à valoriser l'objectif atteint et à gagner en autonomie dans un contexte parfois contraint
- D'autoriser à « ne rien faire » si l'enfant en manifeste le besoin ou le souhait.

Par ailleurs, l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome s'il le souhaite.

Le jeu fait grandir les enfants. Il est un pont entre la réalité et leur imaginaire. C'est un moyen de faire connaissance avec le monde extérieur et de l'expérimenter. Le joueur exprime ses envies, ses joies, ses craintes et ses frustrations. De même, il apprivoise la réalité, expérimente, découvre, rêve, invente, construit et acquiert une maturité.

Les équipes pédagogiques savent que par le jeu, les enfants apprennent à résoudre des problèmes et à faire appel à leurs forces créatrices.

Fortes de ces connaissances, les équipes pédagogiques prennent soin d'élaborer leurs projets pédagogiques autour des besoins de l'enfant en termes de jeu.

Lorsque les équipes d'encadrement interviennent auprès des enfants, il leur est indispensable de connaître les différents jeux qui correspondent aux âges de ceux-ci.

Après l'âge de la découverte de son environnement, l'enfant entre, vers 3 ans, dans sa phase d'identification. Il a plus d'habiletés physiques et un grand désir d'imiter les autres ou de faire semblant d'être quelqu'un d'autre. Il joue au papa, à la maman, à la vendeuse, à la maîtresse... il imite, la plupart du temps les adultes qui l'entourent.

Entre 3 et 6 ans, l'enfant fait des progrès spectaculaires et les jeux favorisent son agilité et son imagination. Il manifeste un vif intérêt pour les jeux d'assemblage et d'encastrement. A cet âge, il aime aussi beaucoup les coloriages et les dessins. Les chants et les comptines éveillent son attention, sollicitent son écoute et l'aident à acquérir le langage oral et écrit.

A partir de 6 ans, l'enfant est capable d'aller vers les autres, accède à la prise de conscience et au respect des règles de vie en société.

C'est donc notamment la période des jeux en société qui permettent à l'enfant de se mesurer aux adultes qui l'entourent. C'est aussi la période des jeux de plein air, nombreux et variés, qui constituent un moyen efficace pour montrer son agilité, son adresse et sa force.

De 6 à 12 ans, avec l'école primaire, s'organisent enfin les jeux collectifs. Ceux-ci répondent à des règles traditionnelles qui deviennent de plus en plus complexes à mesure que le groupe s'étend et se structure.

Tout le développement de l'individu passe par des phases de jeu qui correspondent à des apprentissages indispensables de l'existence. Par exemple le droit à l'erreur et à l'expérience de l'échec.

Sans règle du jeu, le jeu n'existe pas. Avec leurs partenaires qui deviennent également des adversaires, les enfants s'initient aux situations d'opposition. La maîtrise de ces situations est longue et progressive. C'est le fruit d'une longue évolution, permettant de comprendre que les règles n'ont pas une signification abstraite, mais qu'elles sont la condition même pour que l'activité se poursuive dans de bonnes conditions. Une leçon de démocratie en quelque sorte. Les règles du jeu peuvent être modifiées à condition que tous les participants soient d'accord...

Lorsque l'animateur est avec l'enfant, il peut devenir joueur, au même titre que les autres enfants et jouer avec eux : les enfants partagent un moment de plaisir et se mesurent avec l'adulte. Cette présence est également un moyen d'aider les enfants les plus faibles à participer au jeu.

L'espace peut être aménagé pour permettre aux enfants de faire certaines activités sans l'adulte. En particulier, les enfants doivent pouvoir accéder facilement à des jouets (voitures, poupées...), à des objets à fort investissement affectif (peluches,), ou à des jeux extérieurs (ballons, raquettes...). C'est à l'équipe d'animation d'aménager des espaces, de les maintenir en état (tout en permettant aux enfants de les investir) et d'organiser le rangement et la récupération du matériel.

a. Le fonctionnement

• L'accueil périscolaire

Le midi, les enfants sont cherchés par l'équipe dans chaque école. Le temps de midi doit être un temps de ressourcement et de convivialité où chacun peut se restaurer dans les meilleures conditions.

Le repas est un moment où l'on peut aborder l'apprentissage de l'hygiène, la découverte des saveurs, le respect de la nourriture, le partage et acquérir progressivement une plus grande autonomie tout en respectant les règles de vie en groupe.

Dans ce cadre, l'enfant est amené à découvrir de nouvelles saveurs. Le professionnel lui propose d'y goûter, mais si l'enfant refuse, sa décision sera acceptée et cette offre lui sera renouvelée une autre fois. De la même façon, aucun adulte ne force un enfant à finir son assiette.

Avant ou après le repas, l'équipe d'animation a le souci de proposer soit des activités variées, soit une animation plus calme, seul ou en groupe, en fonction des demandes. La priorité restant le retour en classe dans les meilleures conditions.

Le prestataire livrant les repas adapte les menus qui répondent aux attentes et aux besoins des enfants tout en respectant les règles diététiques (en quantité et en diversité) et en favorisant la découverte de nouvelles saveurs.

Les menus respectant la règlementation EGALIM en vigueur sont mis en place par le prestataire en collaboration avec une diététicienne.

L'accueil du soir complète celui du midi puisqu'il permet de faire la transition entre l'école et la maison : c'est le temps du choix des activités.

Les activités périscolaires ne doivent pas être synonymes d'acquisitions de type scolaire. Il convient de garder à l'esprit, d'une part, que la journée de classe est terminée, et, d'autre part, que l'enfant peut être fatigué et qu'il est nécessaire d'équilibrer au mieux sa journée. La nature des activités proposées doit répondre à cette fonction d'équilibre.

Les enfants peuvent bricoler, lire, dessiner, peindre, se défouler, jouer...

Ils peuvent aussi participer aux différentes activités sportives et culturelles mises en place par les animateurs.

Les goûters sont également livrés par le prestataire et leur composition est effectuée en respectant les règles diététiques et tiennent compte de la composition des repas du midi.

• L'accueil extrascolaire

Le fonctionnement est plus souple et le rythme moins morcelé, les animateurs peuvent faire bénéficier les enfants d'une qualité d'accueil plus détendue et conviviale.

Pour proposer un accueil différencié selon l'âge et des activités qui correspondent au plus près aux attentes, des regroupements par site sont effectués.

Les équipes privilégient la construction et la mise en place des projets d'activités pour et avec les enfants et les jeunes.

Il s'agit pour ces derniers et d'accéder à des animations variées, de côtoyer d'autres enfants et animateurs et de se faire de nouveaux copains, de profiter de ce temps de vacances tout simplement.

Cette organisation permet aux animateurs, de travailler avec des équipes constituées différemment que le reste de l'année. Ainsi chacun pourra monter des projets qui tiennent compte des compétences et des motivations de chacun.

Les mercredis et vacances, tous les enfants sont accueillis sur un même site, au pôle.

Lors de ces périodes, la prise en compte de la motivation des enfants, la notion de plaisir, de choix et d'adhésion volontaire est incontournable. Il ne s'agit, en effet, pas de faire de l'activité une obligation mais de permettre à l'enfant de vivre un temps de découverte ludique qui tienne compte de ses aspirations du moment.

Il appartient aux animateurs de trouver d'une part, les moyens permettant d'aller jusqu'au bout de l'activité proposée afin d'éviter l'activisme et le papillonnage (aller d'une activité à l'autre sans objectif), et d'autre part, de tenir compte de l'imaginaire des participants : ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer pleinement et ajouter leur touche de fantaisie personnelle.

Dans les situations plus difficiles, les animateurs privilégient le dialogue et la discussion afin de trouver un consensus avec les participants qui puisse satisfaire tout le monde.

L'enthousiasme des uns et des autres permet de finaliser des projets et de créer une réelle dynamique de vie de groupe, il est intensifié par des animateurs qui savent initier de nouveaux projets pour et avec les enfants.

Plusieurs séjours courts avec des projets pédagogiques spécifiques viennent compléter le tableau des animations proposées aux enfants de 4 à 10 ans de la commune.

Leur encadrement est assuré par du personnel sensible au bon déroulement des vacances, complété de personnel qualifié quand cela est nécessaire (camp sportif par exemple).

Ces déplacements donnent l'occasion aux vacanciers de découvrir un nouvel environnement, de se confronter à d'autres réalités et de vivre en collectivité sur une période plus longue.

Pour certains, ce départ correspond aux seules vacances et dépaysement qu'ils connaîtront, pour d'autres, c'est la première séparation avec les parents.

Il est important que ces vacances soient un choix pour l'enfant et qu'il sache en connaissance de cause ce qui l'attend. A cet effet, un temps de rencontre et d'explications du projet est prévu avant chaque départ pour faire émerger les questions et répondre aux inquiétudes que cette situation peut entraîner chez les participants ou leurs parents.

Au retour du séjour, un bilan peut être proposé pour les parents avec leur enfant (rencontre, expositions, photos souvenirs, ...)

- Le Plan mercredi s'appuie sur un partenariat entre la collectivité territoriale, les services de l'état (éducation nationale), la CAF/MSA et les associations de jeunesse et d'éducation populaire partenaires pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire ; il peut ainsi contribuer à une politique de réussite éducative pour tous, et à favoriser l'accès de tous (y compris les enfants en situation de handicap) aux pratiques de loisirs éducatifs.
 - Des axes éducatifs partagés par les partenaires :
 - Complémentarité éducative,
 - o Inclusion et accessibilité de tous les publics,
 - o Inscription du projet sur le territoire,
 - Diversité et qualité des activités.
 - Les effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :
 - La participation des enfants : des enfants épanouis dans leur école et insérés dans leur commune,
 - L'adhésion des parents : des familles confiantes dans cette démarche éducative,
 - La mobilisation des agents : des agents mobilisés par le projet de réussite éducative
 - La collaboration des partenaires : des partenaires institutionnels et associatifs, disponibles et engagés dans le Projet Educatif du Territoire.

Afin d'assurer une cohérence des objectifs du Plan mercredi, une charte qualité est approuvée.

Les activités proposées dans le cadre du Plan mercredi sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique.

L'objectif principal est de proposer un éventail aussi large que possible dans le domaine sportif et/ou culturel pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire en partenariat avec les associations de la Commune de Mundolsheim.

Ces activités sont proposées dans chaque accueil périscolaire ou dans des locaux proches, par cycles, tenant compte du calendrier des vacances scolaires.

Le plan mercredi proposeront la mise en place d'ateliers simples permettant l'épanouissement de l'enfant.

La prise en compte des enfants scolarisés en maternelle est spécifique en :

- Respectant une alternance équilibrée entre les temps d'activités et les temps calmes et de repos des enfants,
- Aidant les enfants à se repérer dans les différents lieux et à identifier ses référents,
- Assurant une réelle transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adaptant les activités aux besoins des jeunes enfants.

b. La place et le rôle de chacun

La place des enfants

Les équipes souhaitent privilégier l'individu, tout en préservant l'idée de l'individu au sein d'un groupe.

Cette prise en charge collective impose de mettre en place un cadre et des limites où chacun a des repères et se sent sécurisé. Il appartient à l'équipe de créer ce cadre sécurisant et stimulant pour l'enfant afin de lui permettre d'accéder à une certaine socialisation et à une plus grande autonomie.

• La place des parents

L'équipe pédagogique a à cœur de privilégier la relation individuelle avec les parents. Ces derniers veillent à préférer les moments de permanence mis en place dans les structures pour parler de leur enfant plutôt que d'intervenir dans la relation enfant/animateur et/ou lors d'une animation.

Les animateurs privilégient de finir le jeu ou l'activité avec l'enfant plutôt que d'entamer une discussion longue avec les parents.

Les parents sont informés de la vie de la structure via la plateforme Kidizz qui permet notamment le partage de photos lors d'activités.

La place de l'équipe d'animation par rapport aux familles

L'animateur est un maillon essentiel de l'équipe pédagogique. Il aide l'enfant à développer ses richesses, à se sentir à l'aise dans une structure différente de la maison et de l'école. Il doit rester disponible et attentif, être capable d'écouter et de mettre l'enfant en confiance.

L'animateur est membre actif d'une équipe, il participe à la rédaction du Projet Pédagogique. Il est aussi responsable de l'enfant ou du jeune pour qui il doit :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective,
- Organiser les temps d'accueil au quotidien,
- Favoriser l'autonomie,
- Être à l'écoute et permettre l'expression de chacun,
- Aider l'enfant à progresser et à se réaliser.

• La place de l'équipe d'animation dans la relation école/familles

Les animateurs sont des référents pour les parents. A ce titre, il est primordial qu'ils soient disponibles et ouverts au dialogue lls doivent savoir garder suffisamment de recul pour ne pas s'immiscer dans la vie de l'enfant et de sa famille et garder un regard objectif.

Dans le cadre du respect et de la confidentialité des paroles qui circulent, il est indispensable de se réserver des lieux et des temps spécifiques pour parler de l'enfant. Ce positionnement professionnel est important et doit être vécu comme une marque de considération pour l'enfant et sa famille. Cette attitude doit également faire prendre conscience aux parents que la disponibilité des professionnels a des limites.

L'équipe pédagogique met à profit chaque opportunité pour avoir des relations bénéfiques avec les équipes enseignantes. Par la présence aux conseils d'école, le plan mercredi, la transition le soir ou encore les échanges entre les directions.

Ces temps de rencontre doivent permettre aux différents partenaires de mieux se situer dans leur champ d'action respectif, de mieux se connaître et de comprendre le travail de l'autre.

• Le responsable de la structure

Le responsable doit veiller au bon déroulement et faire en sorte que le projet éducatif soit appliqué en permanence.

Il est, pour son employeur, le garant du bon fonctionnement de la structure dont il est responsable auprès de l'organisateur et des institutions. Il doit faire appliquer la réglementation dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs hors du domicile parental et dans le respect des projets.

A l'écoute de l'équipe, il est capable de s'adapter aux demandes et de faire en sorte que tous les acteurs s'y retrouvent.

Il profite des temps de réunion pour échanger sur les problématiques liées au public, aux animations ou à toutes autres situations pour trouver ensemble les réponses les mieux adaptées.

Outre ses fonctions de responsable de structure, sa contribution à la mise en place d'activités est primordiale au soutien des animateurs mais aussi pour créer une dynamique et un esprit d'équipe.

Son rôle de formateur lui permet d'accompagner l'ensemble de l'équipe mais aussi des stagiaires qui peuvent être accueillis dans la structure.

Il est aussi l'interlocuteur naturel des familles.

4. La prise en charge des pré-ados et ados de 10 à 18 ans

a. Le fonctionnement

• La Maison des Jeunes

Cet espace de temps libre et de loisirs, d'écoute et d'échange permet aux adolescents de s'exprimer, d'être écoutés et de s'écouter. Il doit être un espace de rencontre et de partage entre les jeunes et l'équipe d'animation.

Il a également pour vocation d'être un lieu de création, où à partir des échanges entre jeunes, l'animateur se saisit de leurs paroles et de leurs idées afin de les accompagner dans la réalisation.

L'accueil encadré avec horaires fixes permet une transition entre le périscolaire et l'accueil libre.

Les sorties

Dans un souci d'ouverture vers l'extérieur et de découverte de ce qui entoure les jeunes, la Maison des Jeunes organise des sorties loisirs, culturelles ou sportives (sport indoor, randonnée pédestre ou cyclo, musée, cinéma, matchs...).

Cs sorties ne se résument pas à une simple logique de consommation, mais un moyen de passer un moment collectif et convivial en petit groupe, permettant de découvrir de nouvelles activités ou lieux et de répondre aux envies des jeunes.

De plus afin d'être moins dans une logique consommatrice de ces sorties (environ deux par mois), les jeunes sont associés à l'équipe d'animation en donnant des idées, faisant des recherches et contactant si besoins les prestataires. Afin de partager ces expériences, les animateurs ont l'obligation de participer aux activités.

• Les séjours

L'intention des séjours de vacances est de partager des temps collectifs et de sortir du cadre familial. Ces séjours doivent permettre de faire découvrir aux jeunes différents lieux et expériences leurs permettant de grandir et apprendre. C'est pourquoi, les animateurs participent avec les jeunes à la co-construction de ces séjours (Choix des lieux, devis, budget, réservations, autofinancement) et en faisant et étant avec durant la phase de préparation comme durant le séjour.

L'accompagnement de projet

Fil conducteur du fonctionnement du service, l'accompagnement de projet vise à guider les jeunes dans la construction et réalisation de leurs projets.

Cela permet de travailler avec eux l'apprentissage de la prise de décisions collectives, la prise de responsabilité, la gestion d'un budget, les contraintes, et parfois le renoncement.

L'animateur veillera à ce que chacun trouve son compte et que l'individu ne se perde pas dans le collectif.

Animations au collège

Afin de faire connaître le service à d'autres jeunes et de travailler en complémentarité avec l'établissement scolaire, les animateurs jeunesse sont amenés à intervenir régulièrement dans le cadre des clubs (jeux de société, hip-hop) sur les temps méridiens.

Les passerelles CM1/CM2

Afin de faciliter le passage de l'enfance vers l'adolescence, une journée porte-ouverte est organisée au mois de juin pour permettre aux CM1 et à leurs parents de se familiariser avec le lieu, le groupe et la démarche. L'idée est que les plus jeunes de la Maison des jeunes accueillent et présentent le service aux jeunes.

Les actions familles

La majorité des jeunes venant seuls à la Maison des Jeunes, le lien avec les familles est parfois limité. Néanmoins nous souhaitons poursuivre le travail qui a été entrepris avec elles par les services petite enfance et enfance.

Les animateurs se montrent disponibles et à l'écoute des familles via les temps d'accueil, ou des temps de rencontre dans les bureaux, ...

Afin de les associer à la vie de la Maison des Jeunes et aux projets de leurs enfants, les parents sont sollicités afin de participer aux différents événements (Concert, buvettes, installations, recherche de lots...)

b. La place et le rôle de chacun

• La place des pré-ados et ados

La prise en charge collective de chaque individu impose de mettre en place un cadre et des limites où chacun a des repères et se sent sécurisé. Il appartiendra à l'équipe de créer ce cadre sécurisant et stimulant pour l'ado afin de lui permettre d'accéder à une certaine socialisation et à une plus grande autonomie.

• La place des parents

L'équipe pédagogique a à cœur de privilégier la relation individuelle avec les parents. Ces derniers veilleront à préférer les moments de permanence.

- L'animateur est responsable de l'enfant ou du jeune pour qui il doit :
 - Assurer la sécurité physique, morale et affective,
 - Organiser les temps d'accueil au quotidien,
 - Favoriser l'autonomie,
 - Être à l'écoute et permettre l'expression de chacun,
 - Aider l'enfant à progresser et à se réaliser.

• Le responsable de la structure

Le responsable se doit de veiller au bon déroulement et de faire en sorte que le projet éducatif soit appliqué en permanence.

Il est, pour son employeur, le garant du bon fonctionnement de la structure dont il est responsable auprès de l'organisateur et des institutions. Il doit faire appliquer la réglementation.

A l'écoute de l'équipe, il est capable de s'adapter aux demandes et de faire en sorte que tous les acteurs s'y retrouvent.

Il profite des temps de réunion pour échanger sur les problématiques liées au public, aux animations ou à toutes autres situations pour trouver ensemble les réponses les mieux adaptées.

Outre ses fonctions de responsable de structure, sa contribution à la mise en place d'activités est primordiale au soutien des animateurs mais aussi pour créer une dynamique et un esprit d'équipe.

Son rôle de formateur lui permettra d'accompagner l'ensemble de l'équipe mais aussi des stagiaires qui peuvent être accueillis dans la structure.

5. Le pôle intergénérationnel : un lieu unique garant de la continuité éducative

La création en cœur de ville du pôle intergénérationnel accueillant les services petite enfance et enfance ainsi que 18 logements adaptés aux séniors et d'un parc vise à recréer la communication entre les différentes générations, à redynamiser l'image qu'ont les jeunes de

la vieillesse et à les inciter à côtoyer davantage leurs ainés, à rapprocher « physiquement » des jeunes, des familles et des seniors.

La création de locaux mutualisés (cuisine intergénérationnelle, espace Snoezelen, potager...) et d'équipements communs entre les différentes structures du pôle facilite le montage de projets et d'activités intergénérationnels, selon des modalités de fonctionnement interservices pour « mieux travailler ensemble ».

Le Pôle est équipé d'une salle multisensorielle partagée et permettant de mener des activités Snoezelen. Stimulant les cinq sens dans un environnement propice à la détente, l'expérience vise, pour les tout-petits, à être plus à l'écoute de leurs besoins et de leurs émotions et favorise ainsi le lâcher-prise et la détente. Pour les plus grands, inactivité et relaxation permettent une plus grande concentration lors des temps d'activité. En enfin, pour les seniors, la salle Snoezelen est un espace de liberté qui n'engage aucun enjeu d'acquisition cognitive, ni de performance physique.

Des thématiques transverses aux trois services sont d'ores et déjà identifiées :

- Des activités passerelle aux âges clés du développement de l'enfant : entrée en maternelle et au collège notamment,
- Le jardin et la cuisine éducative comme lieux de partage et d'échange interservices et intergénérationnel,
- Un coin café parents / professionnels avec un aménagement dans le hall afin de contribuer au soutien à la parentalité
- Une dynamique de formation interservices,
- Une continuité pédagogique, caractérisée par l'espace Snoezelen, un secrétariat unique, une harmonisation de la communication, un livret d'accueil commun

IV. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

1. Les moyens opérationnels

Les organisateurs garantissent aux services les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'encadrement des enfants ; dans le respect de la législation en vigueur :

- Les moyens humains :
- Une impulsion est donnée par les élus qui chargent la direction générale de leur mise en œuvre
- Les moyens matériels :

La commune met à disposition des locaux suffisants, adaptés à l'accueil des enfants et des jeunes ; et en assure l'entretien.

• Les moyens financiers :

Les élus votent un budget annuel qui est alloué aux services, et peuvent, pour des projets particuliers, accorder des moyens financiers supplémentaires.

Une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée entre la Commune de Mundolsheim et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

2. Les projets pédagogiques et le Plan Mercredi

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier.

Il est écrit par le(la) responsable de structure en concertation avec l'ensemble de l'équipe.

Ce document traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune en tenant compte de son âge.

Il précise notamment :

- La nature des activités proposées,
- Les objectifs pédagogiques ou conceptions éducatives,
- Pour les activités physiques et sportives, les conditions dans lesquelles elles sont mises en œuvre,
- La répartition des temps d'activités et de repos,
- Les modalités de participation des enfants,
- Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe d'encadrement,
- Les modalités d'évaluation de l'accueil,
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Ce projet pédagogique est transmis :

- À l'organisateur de l'accueil
- Aux parents des mineurs accueillis (sous une forme qui peut être simplifiée)
- Aux partenaires (PMI, CAF, SDJES).

3. Les règlements intérieurs

Lors de la première prise de contact ou lors de l'inscription, les structures d'accueil présentent aux familles un règlement de fonctionnement qu'elles s'engagent à respecter pendant l'accueil de leur enfant.

Ce règlement précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. Il est révisé annuellement avec les membres de la commission enfance et avec les équipes d'encadrement. Il est validé par le conseil municipal.

4. Les outils de suivi et d'évaluation

Les évaluations et bilans réguliers des actions permettent une analyse des projets mis en place et servent de base à l'élaboration et au fonctionnement des actions futures en concertation avec les différents partenaires (Commission PEEJS de la Commune de Mundolsheim, représentants de parents, responsables de structures).

Les évaluations

Elles ont pour objectif d'analyser les évolutions et de réorienter, si besoin, les moyens ou le contenu relatif à certains projets voire même les grandes orientations stratégiques. L'évaluation permet de préciser :

 La pertinence des actions mises en place : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés au public, au contexte ?

- L'efficacité de l'action : les objectifs sont-ils atteints ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- L'efficience de l'action : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- L'utilité de l'action : a-t-elle un impact sur le public, son comportement ?
- La cohérence de l'action : les objectifs et les actions vont-elles bien dans le même sens
 ? Traduisent-ils les intentions de l'organisateur ?

L'évaluation se fait avant, pendant et après la réalisation du projet.

Les évaluations se basent sur les données de fréquentation (par activité, par type de public, par nombre d'enfants différents...), des données financières, les retombées en termes de communication, les partenariats...

Les bilans

Ils sont établis par les responsables de projet avec le responsable du service Enfance sur la base des informations des acteurs de terrain à la fin de chaque programmation annuelle. Ils indiquent les résultats de chacune des actions engagées sur les sites.

La forme et la présentation des différents bilans (bilan annuel action par action rédigé par les porteurs de projets, bilans rédigés par les responsables de projets) seront homogénéisées sur la base d'indicateurs communs afin de permettre une restitution complète et synthétique aux différents comités de pilotage.

En conclusion, le projet éducatif établi par l'organisateur, constitue le cadre de référence pour tout projet ou action. Il donne les bases de travail pour le chef du service et l'ensemble de son équipe.

Afin de répondre aux différents besoins, mais également dans le but d'intégrer les orientations nouvelles développées par les élus ou par l'équipe d'animation, le projet éducatif peut être évolutif.

Adopté en Conseil Municipal le 3 juillet 2023 Applicable au 16 août 2023